

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2014

Prospective NANO 2030 : 4 scénarios pour la santé des salariés

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) présente les résultats de l'exercice de prospective NANO 2030 « Développement des nanomatériaux manufacturés à l'horizon 2030 – Conséquences en santé et sécurité au travail dans les petites entreprises en France ». Un groupe d'experts pluridisciplinaires de l'INRS et de ses partenaires¹, a élaboré 4 scénarios sur l'évolution du développement des nanomatériaux en France avant de déduire l'impact de chacun d'entre eux sur la prévention des risques professionnels.

Les nanomatériaux représentent aujourd'hui un enjeu économique majeur. La dimension nanométrique fait apparaître des propriétés bien souvent inédites riches de multiples applications (vectorisation de médicaments, bétons auto-nettoyants, vêtements anti-bactériens, etc.). De fait, en fonction de la manière dont se développeront les activités mettant en jeu ces nanomatériaux, l'exposition des salariés et donc les mesures de prévention des risques à mettre en place ne seront pas les mêmes.

C'est dans l'optique d'éclairer les décideurs politiques et industriels que l'INRS et ses partenaires ont lancé l'exercice de prospective NANO 2030 « Développement des nanomatériaux manufacturés à l'horizon 2030 – Conséquences en santé et sécurité au travail dans les petites entreprises en France » proposant 4 scénarios qui permettent d'éclairer et d'explorer des futurs possibles. Cette approche "Santé au travail" est inédite. En effet, les exercices de ce type ont jusqu'à maintenant plutôt porté sur les aspects "apports technologiques" des nanomatériaux.

Les 4 scénarios et leurs conséquences en santé au travail

- Un engagement fort et fructueux de l'état et des entreprises : un développement massif

>>>> On dispose à la fois des outils et de l'argent pour innover, produire et prévenir les risques. Les nouveaux produits sont correctement catégorisés ce qui permet la mise en place de moyens de prévention des risques professionnels adaptés.

- Un rejet éclairé de la part de la société : un développement dans quelques rares filières stratégiques

>>>> Dans un contexte d'opacité, les systèmes publics de prévention des risques professionnels ne sont pas les bienvenus dans les entreprises. Pour ces dernières, les interventions de l'Etat, à travers une application sans nuance du principe de précaution, peuvent peser gravement.

¹ ANSES, Ecole nationale des ponts et chaussées, InVS, Université de Bretagne sud, Institut Jean-Lamour - Université de Lorraine, SUVA et CARSAT Alsace-Moselle

- Une mainmise industrielle : un développement dans des secteurs porteurs
>>>> Le contrat individuel entre l'entreprise et le travailleur est devenu la règle. La prévention est strictement du ressort des entreprises et s'exprime majoritairement en terme de réparation et non pas en termes de prévention primaire.

- Une volonté régionale soutenue : un développement en fonction des compétences locales
>>>> La protection de la santé des travailleurs répond à des exigences très générales définies au niveau européen, mais il est piloté par les instances régionales.

Le rapport de cet exercice de prospective est disponible sur demande.

Et pour tout savoir sur le programme nano de l'INRS et sur son laboratoire « Pôle nano » inauguré en 2013 :

<http://www.inrs.fr/accueil/dms/inrs/Presse/CP-nanos-bilan-perspectives.pdf>

La mission prospective de l'INRS :

Compte-tenu des missions de l'Institut, les fonctions de veille et celles de prospective, font partie du quotidien des chercheurs et experts de l'INRS. La mission Veille et prospective, rattachée à la Direction générale, s'emploie à offrir une visibilité renforcée à ces réflexions à travers des actions menées tant en interne qu'en collaboration externe et internationale.

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 617 personnes sur 2 centres : à Paris (215 personnes) et en Lorraine (402 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information. www.inrs.fr

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS www.twitter.com/INRSFrance